

<b>Zeitschrift:</b>	Pionier : Zeitschrift für die Übermittelungstruppen
<b>Herausgeber:</b>	Eidg. Verband der Übermittelungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
<b>Band:</b>	64 (1991)
<b>Heft:</b>	3
<b>Rubrik:</b>	Schweizerische Vereinigung der Feldtelegrafenoffiziere und -Unteroffiziere

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **6. Passage des transmissions de l'armée aux transmissions de la protection civile. Cours à suivre et cours pour lesquels il existe une dispense**

L'article 36 de la loi fédérale sur la protection civile stipule en son premier alinéa:

«Lors de l'incorporation d'anciens militaires dans un organisme de protection civile, on tiendra compte dans la mesure du possible de leur expérience militaire.»

Nous avons pu constater dans les chapitres qui précèdent que les connaissances techniques acquises à l'armée sont applicables à la protection civile puisque le matériel est à peu près le même et que les tâches telles qu'elles se pré-

sentent dans des conditions stationnaires ont beaucoup de similitudes. On doit aussi souligner l'utilité de l'expérience de la conduite acquise à la troupe.

Il n'est donc pas étonnant que les organisations de protection civile essayent de mettre à profit le bagage de connaissances qu'apportent les anciens militaires. Il faut cependant que cela réponde à un besoin, particulièrement vu sous l'angle de la vacance du poste équivalent. On s'efforcera alors de tenir compte du bagage de connaissances militaires

- pour le choix de la nouvelle fonction de l'ancien militaire;
- pour abréger judicieusement sa filière d'instruction.

Voyons ci-dessous les cours à suivre pour chaque fonction (norme) et ceux que doivent suivre les anciens militaires ayant droit à une filière abrégée:

On constate que pour bon nombre de fonctions, la filière abrégée représente un gain de temps appréciable.

Nous pouvons conclure sur la constatation que si le service des transmissions présente beaucoup de similitudes à la protection civile et à l'armée, les différences engendrées par

- les conditions stationnaires,
- les temps d'instruction très courts rencontrés à la protection civile doivent faire l'objet d'une instruction sérieusement menée.

## **SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG DER FELDTELEGRAFENOFFIZIERE UND -UNTEROFFIZIERE**

# **GV in der Stadt Luzern**

Willkommen in Luzern zur GV 1991 am 13. und 14. Juni.

Die weltberühmte Stadt am Fusse des Pilatus, die in die Alpen gebettete City. Pilatus und Bürgenstock lassen grüssen. Der überwältigende Vierwaldstättersee, die Schweizer Metropole der Brunnen und Lichter, Luzern mit seinen vielen faszinierenden Gesichtern, sie alle rufen Ihnen fröhlich zu: Willkommen in Luzern! Ge-

niessen Sie den einzigartigen Blick zum Pilatus, der 1333 erbauten Kapellbrücke mit ihren zahlreichen Giebelgemälden und dem imposanten achteckigen Wasserturm, der ebensowenig aus Luzern wegzudenken ist wie das Löwendenkmal.

Niemand verlässt Luzern ohne ein Souvenir, das grösste Andenken aber bleibt die Erinnerung an Luzern und die Lust, wiederzukommen.

### Réorganisation du Service télégraphe et téléphone de campagne

## **OEMT 90**

Au 1.1.1991 le Service télégraphe et téléphone de campagne (S tg et tf camp) a été réorganisé. Cette réorganisation n'a rien de commun avec celle d'autres troupes de transmission, hormis la date d'entrée en vigueur (1.1.1991) et la titularisation. Les raisons nécessitant de faire ce pas sont autres.

### **Réorganisation civile**

A la suite de profonds changements intervenus dans les domaines commercial et technique, l'Entreprise des PTT a dû adapter son organisation civile. C'est ainsi que les Directions des télécommunications ont été réorganisées au 1.1.88 et celle du Département des télécommunications de la Direction générale des PTT au 1.1.89. Cette réorganisation touchait également les responsables des affaires militaires: l'unité d'organisation «Affaires militaires» de la DG PTT a été désignée «Section des services de télécommunication en situation extraordinaire (FAL)» et les bureaux militaires des Directions des télécommunications «ressort des tâches particulières (TP)». De cette manière, on peut mieux répondre aux besoins des utilisateurs, des réseaux de la Défense générale. Le Cmdt du S tg et tf camp est également du ressort de la section FAL.

### **Raisons de la réorganisation militaire**

L'organisation du S tg et tf camp date de l'année 1947. Durant ce laps de temps, cette organisation s'est révélée peu adaptable. Cependant dans l'ensemble elle a donné satisfaction, l'organisation militaire étant en général sembla-

ble à l'organisation civile. Le chef et le spécialiste au civil conservent leur fonction respective au militaire. Dans ce cadre-là, et dans le futur, il faut éviter des conflits de compétence et satisfaire aux exigences techniques.

La réorganisation du S tg et tf camp était nécessaire pour les raisons suivantes:

- adaptation de l'organisation militaire à la nouvelle organisation civile
- introduire dans les EM de nouvelles fonctions importantes telles que QM, médecins, of rens...
- adaptation de l'effectif aux exigences actuelles.

### **Nouvelle organisation**

Restent inchangés

- le Cmdt S tg et tf camp du Département des télécommunications de la DG PTT
- les gr exploit TT 1–17 des Directions des télécommunications
- le gr exploit TT 18 de la Direction Radio et Télévision de la DG PTT
- le gr exploit TT 19 du personnel de l'audience Radio Suisse SA

Le total de l'effectif reste pratiquement inchangé, soit environ 6000 hommes, mais, par contre, des mutations internes ont été effectuées. Une nouveauté, c'est la constitution de

quatre EM de conduite régionaux regroupant quelques gr exploit TT. L'objectif est de décharger ou de suppléer l'EM du Cmdt S tg et tf camp en cas de nécessité. Ces EM sont placés sous le commandement du cdt d'un gr d'exploit et sont composés d'of du S tg et tf camp et du gr exploit.

Pour ces formations particulières, on peut dire les choses suivantes:

- Cmdt S tg et tf camp:
  - formation d'un EM, une centrale d'engagement, d'une réserve d'engagement et d'un dét EM
- EM de conduite régionaux:
  - à former selon les besoins, 4 cdt de gr exploit TT peuvent être formés à la fonction de Lt-col
- Gr exploit TT 1–17:
  - composés d'un EM, de dét (div civiles de Direction des télécommunications) de service
- Gr exploit TT 18/19:
  - ne sont pas réorganisés

La réorganisation des services du Cmdt S tg et tf camp est moins spectaculaire que celle des autres troupes de transmission, par exemple celles qui ont été présentées dans le PIONIER no 6 de juin 1990. Il n'y a pas de nouveau matériel, ni de nouvelles de formation de transmission. Il s'agit en fait d'une adaptation à la nouvelle organisation civile afin que les moyens de transmission moderne de l'Entreprise des PTT puissent être engagés au maximum au service de la Défense générale.

### **Nouvelle structure de grade des of tg camp à la troupe**

Avec la réorganisation du S tg et tf camp, la structure de grade des of tg camp à la troupe a été adaptée à la fonction et aux charges qui leur sont attribuées. Ces officiers occupent, à condition d'avoir accompli le service d'avancement, les grades suivants:

Corps d'Armée	Lt-col	(jusqu'à présent maj)
Zo ter	Lt-col	(jusqu'à présent maj)
Divisions	Maj	(jusqu'à présent Cap)
Br de combat	Maj	(jusqu'à présent Cap)
Rgt trm	Maj	(comme jusqu'à présent)
Ar ter	Cap	(comme jusqu'à présent)
EM de gr	Cap	(comme jusqu'à présent)

Cette adaptation résulte de la reconnaissance de l'importance des charges dans les EM. Il reste à espérer que les officiers concernés acceptent de suivre les cours et services d'avancement malgré peut-être leur âge.